

## Incendies : gestion capitaliste de l'environnement

**C**et été, la France a été soumise à des feux de forêt non maîtrisés. Pour y faire face, le gouvernement a fait appel à des pompiers d'autres pays. A cette occasion, la presse a publié nombre d'articles sur l'origine des feux, la prévention, le climat... Mais la politique de Macron depuis 2017 est rarement questionnée.

Dans un contexte de réchauffement climatique et de sécheresse, les incendiaires sont souvent pointés du doigt alors qu'ils ne sont la cause que d'une minorité des départs de feux. Et les responsabilités de l'État français dans la prévention et la détection des incendies sont rarement évoquées.



Créé en 1966, l'Office national des forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial chargé de la gestion des forêts publiques, placé aujourd'hui sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que du ministère de la Transition écologique et solidaire. L'ONF gère 25 % de la forêt française (17,8 millions d'hectares de forêts dans la seule métropole), ainsi que des écosystèmes associés, tels que tourbières, dunes, pelouses alpines (5 340 km<sup>2</sup>).

Nombre d'agents avaient le statut de fonctionnaires. Certains agents assermentés ont des pourvois de police judiciaire. Mais, en 35 ans, le nombre de postes de fonctionnaires de l'Office National des Forêts (ONF) a quasiment été divisé par deux. Et le gouvernement Macron poursuit son démantèlement. De nombreux postes de fonctionnaires sont remplacés par des contractuels. En plus de la précarité liée à ce statut, cela a pour conséquence de soumettre ces salariés sous statut privé à une pression accrue de la part des entreprises de la filière du bois, qui cherchent à exploiter de plus en plus d'arbres, et qui imposent des plantations de pins plus rentables, mais plus inflammables.

Le gouvernement tend aussi à se passer des avis de l'ONF sur l'implantation de domaines privés dans les forêts. Or, les constructions au milieu des dunes et forêts (maisons, campings...) accroissent les risques.

Avec la loi de décentralisation de 3D de 2020, nombre de missions ont été déléguées au privé, les missions des agents de l'ONF ont été réduites à la question de l'exploitation des ressources en arbres. Or, l'ONF doit contrôler que les propriétaires de terrains privés réalisent les travaux de débroussaillments, fondamentaux pour ralentir ou prévenir les incendies, mais aussi pour contrôler et surveiller les départs de feux : ce sont eux qui interviennent avant les pompiers, et plus un feu est détecté et combattu tôt, plus il sera simple de le maîtriser (83% des espaces incendiés depuis le début de cette année sont des propriétés privés).

En juillet, Macron a annoncé « *un grand chantier national pour pouvoir replanter la forêt en Gironde* ». Or, après chaque catastrophe, les professionnels de l'ONF préconisent un repeuplement avec des feuillus mélangés aux pins ou simplement avec des feuillus (moins sensibles aux incendies). Ce fut le cas notamment après les tempêtes de 1999 et 2009 qui ont été des catastrophes d'une toute autre ampleur que les actuels incendies. A l'inverse, les forêts publiques sont de plus en plus transformées en « usines à bois ». Et, en 2020, les professionnels de l'ONF ont dénoncé le volet « Forêts » du plan de relance de Macron, qui favorise les grandes coopératives privées et leurs projets de transformation de forêts en plantations industrielles (cela pourrait se traduire par 500 nouvelles suppressions de postes d'ici 2026).

Que signifient donc ces annonces de Macron, alors que le gouvernement poursuit le démantèlement de l'ONF en filialisant les missions d'intérêt général et en transférant l'activité à la sous-traitance privée ?

Les conditions climatiques peuvent toujours conduire à des incendies. Il faut s'y préparer, les prévenir, s'y adapter : la politique du gouvernement conduit à l'inverse. Le discours sur « *la protection des espaces forestiers* » est en contradiction totale avec la réduction des effectifs et la privatisation rampante de l'ONF. La gestion capitaliste et la première cause de la dégradation de l'environnement.